

Jour de séance 7

le jeudi 14 novembre 2013

13 h

Prière.

Le premier ministre accueille à la Chambre le sénateur Percy Mockler, ancien député progressiste-conservateur provincial de Madawaska-Sud (1982-1987, 1993-1995), de Madawaska-la-Vallée (1995-2006) et de Restigouche-la-Vallée (2006-2008).

M. Gallant (Kent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à améliorer, par la pose d'un enduit superficiel, le chemin Saint-Augustin, situé entre Adamsville et Beersville, dans le comté de Kent. (Pétition 2.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Bernard LeBlanc :

10, *Loi modifiant la Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement.*

M. Melanson donne avis de motion 10 portant que, le jeudi 21 novembre 2013, appuyé par M. Albert, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward a indiqué que la participation à un régime de pension à risques partagés serait volontaire ;

attendu que le premier ministre a dit au départ aux employés des services publics et aux retraités que le régime à risques partagés ne s'appliquerait pas aux avantages acquis ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas engagé de consultation valable des parties prenantes ;

attendu que le gouvernement Alward a l'intention d'imposer le régime de pension à risques partagés aux employés des services publics et aux retraités ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à arrêter le plan visant le dépôt d'un projet de loi qui imposerait le modèle de régime de pension à risques partagés et à annoncer immédiatement un nouveau processus inclusif de consultation pour la réforme des régimes de pension du secteur public au cours duquel le gouvernement rencontrerait des unités de négociation, des groupes non syndiqués et des représentants d'autres régimes de pension afin d'examiner tous les renseignements financiers

pertinents et de discuter de toutes les options possibles en matière de réforme des pensions.

---

M. Collins donne avis de motion 11 portant que, le jeudi 21 novembre 2013, appuyé par M. Doucet, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, échangés depuis le 12 octobre 2010 entre le ministère de la Justice, le Cabinet du procureur général, le Cabinet du premier ministre et Paul D'Astous relativement aux tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick.

---

Conformément à l'avis de motion 3, M. Fraser, appuyé par M. Albert, propose ce qui suit :

attendu que la province est aux prises avec d'importants défis financiers;

attendu que le premier ministre David Alward a ordonné que 90 000 \$ de l'argent des contribuables soient dépensés pour une annonce télévisée prétendant qu'il y a eu une amélioration de la situation économique;

attendu que l'annonce visait clairement à solliciter un appui pour le Parti progressiste-conservateur;

attendu que des annonces du genre devraient être payées par le parti politique qui choisit de les créer et être assujetties aux règles régissant les annonces politiques;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick à rembourser les fonds des contribuables utilisés et à interdire l'utilisation future de l'argent des contribuables pour des annonces faisant la promotion d'un parti politique.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 3, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 4, M. Collins, appuyé par M. Melanson, propose ce qui suit :

attendu que le Parti progressiste-conservateur a promis pendant la campagne électorale de 2010 de maintenir le nombre d'enseignants et d'enseignantes dans la province ;

attendu que, le 4 juin 2013, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance s'est gardé de répondre à des questions relatives à des réductions additionnelles dans son ministère ;

attendu que, le 4 juin 2013, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a admis aux médias que son ministère avait supprimé 40 postes d'enseignement et que son gouvernement ne pouvait pas tenir sa promesse électorale ;

attendu que, le 23 août 2013, un reportage a été publié concernant des réductions possibles du nombre de spécialistes de la musique et de l'éducation physique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à rendre immédiatement publique la liste complète des réductions apportées au nombre de postes d'enseignement ainsi que de postes d'autre personnel dans tous les districts scolaires de la province.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.